

Par e-mail : <https://www.lesoir.be/596664/article/2024-06-21/la-commission-invite-sabrer-dans-les-subventions-aux-energies-fossiles>

La Commission invite à sabrer dans les subventions aux énergies fossiles

En Belgique, une bonne partie des subventions au gaz naturel fossile et au pétrole nuisent à l'environnement et à la santé et constituent une distorsion de concurrence, juge la Commission européenne. Elle recommande d'y sabrer afin de réduire la charge fiscale sur le travail. Selon la Commission, ce soutien persistant aux énergies fossiles contredit les engagements de la Belgique à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air.

Par [Michel De Muelenaere](#)

Publié le 21/06/2024

Mettre fin aux subventions aux énergies fossiles. Cela permettrait de récupérer des marges budgétaires pour mener d'autres politiques, notamment une réduction des charges sur le travail ; ce serait mieux appliquer le principe du pollueur-payeur ; et cela nous ferait progresser vers nos objectifs environnementaux et climatiques. Ce discours, la Commission européenne le tient souvent. Dans ses recommandations adressées à la Belgique, [dans le cadre du « semestre européen »](#), elle s'interroge à nouveau sur les importants montants d'argent public qui sont directement et indirectement accordés au pétrole et au gaz naturel fossile dans notre pays. Dans le premier cas : 12 milliards par an. Dans le second : 2,6 milliards. Soit une estimation conservatrice d'environ 15 milliards livrée récemment [par les administrations belges des Finances et de l'environnement](#).

Commission européenne

Il s'agit notamment, rappelle l'exécutif européen, de « droits d'accise faibles sur le gaz et le mazout de chauffage par rapport à l'électricité ». Combinée à des coûts élevés du réseau électrique, cette situation « crée de grandes différences de prix entre les combustibles fossiles et l'électricité, entravant la transition vers des systèmes de chauffage plus écologiques. De plus, ce soutien persistant contredit les engagements de la Belgique à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air ».

À lire aussi [Climat : l'Etat belge est toujours aussi généreux avec les énergies fossiles](#)

Ce n'est pas le seul point attaqué : « Les taxes sur le transport et la pollution sont sous-utilisées », dit la Commission. Notamment la tarification intelligente des routes qui ne s'applique qu'aux poids lourds. Or, ces taxes pourraient « aider à générer des revenus supplémentaires ». Ces dépenses, comme le remboursement du diesel professionnel (891 millions par an en 2021), sont « particulièrement coûteuses et nuisibles à l'environnement », dans un contexte de congestion croissante du trafic et de pollution de l'air. Pour rappel, le soutien aux voitures de société et les cartes carburant grèvent chaque année le budget de l'Etat, respectivement, de 2,5 milliards et de 667 millions.

À lire aussi [« Pourquoi le gouvernement continue-t-il à subsidier les énergies fossiles \(notamment via les voitures de société\) ? »](#)

« Accélérer les efforts »

Dans sa proposition [visant à fixer un objectif climatique européen pour 2040](#), la Commission soulignait « l'importance de mettre fin aux subventions inefficaces pour les énergies fossiles » qui ne servent pas « à lutter contre la précarité énergétique ou à aider les groupes vulnérables ». Elle appelait « à accélérer les efforts pour éliminer ces subventions dès que possible », estimant qu'elles « devraient » avoir disparu en 2040.

En novembre 2023, à la veille du sommet climatique mondial de Dubaï, [le Parlement européen appelait](#) à « la fin de toutes les subventions directes et indirectes aux combustibles fossiles, aux niveaux national, européen et mondial « d'ici 2025 au plus tard, ainsi qu'à toutes les autres subventions préjudiciables à l'environnement, dès que possible et au plus tard en 2027, tant au niveau de l'Union qu'à celui des Etats membres ».

Le gouvernement belge ne mettra pas un terme aux politiques de soutien aux énergies fossiles

David Clarinval, Vice-Premier ministre sous la Vivaldi

En Belgique, on en est loin. Loin aussi de l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 47 % dans les secteurs non-industriels (transport, bâtiment...) en 2030 par rapport à 2005. Dans leur programme, Les Engagés plaident bien pour que chaque niveau de pouvoir belge définisse « dans les plus brefs délais un calendrier de sortie des subsides qui prolongent la dépendance structurelle aux énergies fossiles ». Ils suggèrent que ces subventions soient réorientées pour « soutenir les alternatives au transport routier de marchandises, notamment le transport fluvial et ferroviaire, ainsi que la décarbonation des poids lourds ». Le programme du MR est muet à ce sujet mais sous la Vivaldi, le vice-Premier ministre David Clarinval avait signifié que « le gouvernement belge ne mettra pas un terme aux politiques de soutien aux énergies fossiles ».

À lire aussi [Taxation des voitures de société thermiques : voici ce que contient l'accord](#)

Réduire la fiscalité sur le travail

La Commission y voit pourtant une piste pour alléger la fiscalité sur le travail – idée soutenue tant par le MR que par les Engagés qui participeront probablement aux futures coalitions gouvernementales. Dans son document adressé aux futurs gouvernements belges, elle recommande de « financer la réduction des impôts sur le travail, notamment en réduisant les dépenses fiscales ». En particulier, en prenant « des mesures pour éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles, notamment en transférant les droits d'accise de l'électricité vers les combustibles fossiles ». En octobre 2023, le gouvernement De Croo avait effectivement décidé de transférer, 50 % des accises sur l'électricité vers les accises sur le gaz naturel fossile, le mazout et le charbon en ayant été exclus à la demande du MR. Ce transfert mettra du temps. En trois étapes : juillet 2028, juillet 2030 et juillet 2032. La mesure est neutre pour le budget de l'Etat et ne permet donc pas de dégager des marges pour réduire la fiscalité sur le travail.